



**CENTRE COMMUNAL
D'ACTION SOCIALE
DE MOUY**

Tel : 03.62.72.57.30
BP 70259
60250 MOUY

Compte Rendu du Conseil d'Administration du 1^{er} Décembre 2025

Dûment convoqué, le Conseil d'Administration s'est réuni le 1^{er} décembre 2025 à 9h30 au CCAS de Mouy.

ORDRE DU JOUR :

- | | |
|------------------------------|--|
| <u>1^{er} point</u> | Approbation du compte rendu précédent |
| <u>2^{ème} point</u> | Bilan des événements passés <ul style="list-style-type: none">• La Semaine Bleue• Le Forum « Tissons des liens pour aller bien »• Le Séjour en partenariat avec le Secours Catholique |
| <u>3^{ème} point</u> | Le Partenariat au sein de la Direction des Affaires Sociales <ul style="list-style-type: none">• Le partenariat « social »• Le partenariat « santé »• La communication des CR de CA |
| <u>4^{ème} point</u> | La Résidence Autonomie : <ul style="list-style-type: none">• Le projet de réhabilitation. Point sur la réunion de concertation• Point RH• Point Logement |
| <u>5^{ème} point</u> | Les festivités de fin d'année <ul style="list-style-type: none">• Point concernant les chèques-cadeaux• Les événements liés à cette fin d'année |
| <u>6^{ème} point</u> | DM2 CCAS
DM3 CCAS
DM4 CCAS
DM1 RA |
| <u>7^{ème} point</u> | Décisions du Conseil d'Administration prises en vertu de l'article 21 du décret N°95-562 du 6/05/1995 |
| <u>8^{ème} point</u> | Questions diverses |

Déroulement de la séance :

Direction des Affaires Sociales- le 20 janvier 2026

La séance débute sous la présidence de Monsieur TERRIER Philippe, Maire de Mouy et Président du C.C.A.S., qui procède à l'appel :

Administrateurs présents :

Monsieur : LTEIF

Mesdames : ROMIEU, DEXTRE, RIVIERE, PATOUX.

Administrateurs absents :

Mesdames MOREL (excusée, donnant pouvoir à M TERRIER), LACROIX (excusée, donnant pouvoir à Mme PATOUX) et SEBIH.

Le quorum est atteint.

Secrétaire de séance :

Mme PATOUX

Différents documents seront présentés au CA

1^{er} point : **Approbation du compte rendu précédent**

Les membres du CA maintiennent qu'un CR plus synthétique pourrait être proposé.

Il est convenu que cela sera revu suite aux élections municipales qui verront naître un nouveau CA.

Le CR est validé à l'unanimité.

2^{ème} point **Bilan des évènements passés**

- La Semaine Bleue

Un bilan sous forme de PPT est présenté lors du CA.

Voici les réflexions qui en découlent :

- Quelles actions à mener en 2026 concernant « mon espace Santé » :
 - Une permanence tout public ?
 - Aller vers un public particulier : les agents de la mairie ? les résidents de la Résidence Autonomie ?
- La journée de Prévention santé (dépistages audio/visuel/postural + courtier en mutuelle) était très attendue des résidents.

Le partenariat avec la Lunetterie de Mouy n'a pas été possible sur ce moment mais un partenariat avec la Direction des Affaires sociales est en travail, avec une volonté de mettre en place des actions en 2026.

Les membres du CA voudraient savoir combien des résidents ont bénéficié d'un ou plusieurs dépistages. Ces informations seront communiquées lors du prochain CA.

- Le forum intergénérationnel a rassemblé une vingtaine de partenaires mais on peut questionner l'affluence au regard de l'investissement en temps, en partenaires...Plusieurs questions sont posées :
 - Faut-il un forum tous les ans ?
 - Au contraire maintenir « un rituel annuel »
 - Modifier le jour du mercredi ?
 - Organiser une tombola qui permet d'amener plus de monde ?
- La Porte Ouverte de la RA couplée au thé dansant a connu une forte affluence, avec un nombre de visite important. Trois nouveaux accueils ont directement découlé de ces visites lors de la Porte Ouverte.
Le thé dansant amène un nombre de personnes important.

Il est à noter que la Semaine Bleue nous a valu un papier très positif dans le Bonhomme Picard du 15 octobre 2025.

Un échange s'ensuit sur l'affluence de plus en plus importante chaque jour au CCAS. Il est précisé que de janvier à juillet, il n'y avait pas d'accompagnement pour les personnes bénéficiaires du RSA du territoire mais ce n'est pas spécialement cette population qui s'est rendue au CCAS. C'est un public beaucoup plus varié. Il est à noter que la communication faite sur les activités mises en place et sur leur développement permet de diversifier la population accueillie au CCAS qui tend à devenir un lieu social pour tous.

- Le Forum « Tissons des liens pour aller bien »

Le PPT du groupe de travail SISM (Semaines d'Information sur la Santé Mentale) du CLSM (Contrat Local de Santé Mentale) est présenté lors du CA.

Il est à noter que la Direction des Affaires Sociales est fortement impliquée au sein du CLS et du CLSM, notamment dans l'action « SISM », avec, à la fois ce forum et l'action intergénérationnelle qui est renouvelée cette année, entre la Résidence Autonomie et l'école Flourey. (1 fois par mois 1 animation à la RA avec les enfants CE1 + Ulysse)

Le Forum, quant à lui, est l'action qui a réuni le plus de monde sur les 4 actions menées dans le Clermontois, cette année, soit 85 personnes.

L'idée du carton d'invitation remis individuellement et permettant l'accès à une tombola a donné une vraie dynamique.

Nous avons 12 ateliers avec 12 partenaires présents et la coordinatrice du CLS/CLSM du CCC.

Le coût pour la direction, en dehors du coût RH et de l'occupation de salle A Bashung, a été :

- 100 euros car lors du forum, nous avons offert aux personnes désireuses de tester une séance de sensibilisation à la sophrologie
- 80 euros d'alimentation (pique-nique du midi avec les partenaires venus préparer le dès le matin leurs ateliers)

Les collations offertes l'après-midi avait été financées dans le cadre de l'appel à projet SISM avec l'ARS.

- Le séjour avec le Secours Catholique

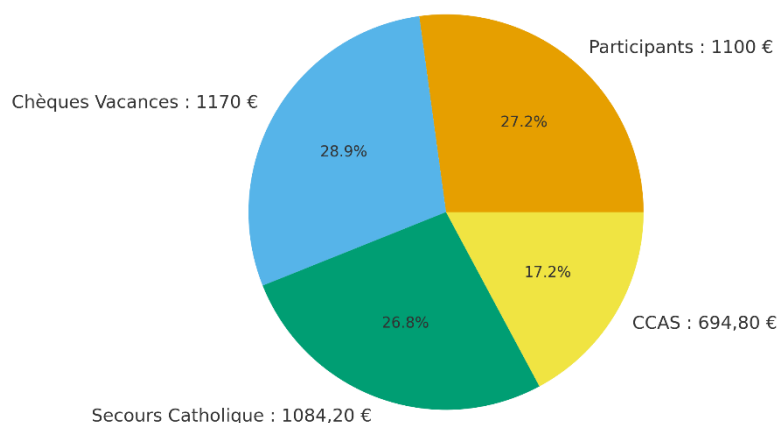
Un PPT a été présenté lors du CA

En partenariat avec le Secours Catholique et la Direction des Affaires Sociales, 8 Mouysards sont partis à Bayeux, du 23 au 26 septembre 2025, pour un séjour solidaire.

Au programme de ce séjour intergénérationnel et solidaire à destination d'un public partant peu ou jamais en congés : découvertes culturelles, moments de partage et belles rencontres, dans un esprit de solidarité et d'ouverture aux autres.

Le retour de ce séjour est très positif, du point de vue des encadrants comme des personnes bénéficiaires. Le lien intergénérationnel a été apprécié de part et d'autre. Chacun est désireux de renouveler l'expérience, mettant l'accent sur « *la bonne ambiance* », « *les rencontres sympas* », le « *bon esprit* », les « *journées variées* »...

Répartition du financement du séjour



Des retrouvailles ont eu lieu autour d'un petit déjeuner au sein du CCAS le 13 novembre 2025 afin de faire le bilan du séjour mais aussi de participer à un concours photos ANCV pour gagner des chèques vacances. Le résultat sera connu courant décembre

3^{ème} point **Le partenariat au sein de la Direction des Affaires Sociales :**

Le partenariat « social »

Un point est fait sur le partenariat que nous menons et développons.

MDS : avec le service Social (DASTI) et le Service autonomie. Avec le service Autonomie, un point régulier est mis en place avec l'intervenante de notre secteur ainsi qu'avec sa cheffe de service.

RCM : Remise en place de la permanence après une absence de plusieurs mois de l'intervenante.

CARSAT : Mise en place des permanences du service social de la CARSAT, 2 fois par mois le mardi.

L'objectif de ces permanences et donc du service social de l'Assurance Maladie est de participer à protéger la santé des assurés. Il a vocation à accompagner les assurés qui sont fragilisés et rencontrent des difficultés sociales du fait de la maladie, d'un accident et/ou d'un arrêt de travail.

En 2026, une action de prévention santé devrait se mettre en place avec ce partenaire.


Il est à noter que le Secours catholique a fait une étude sur l'alimentation (bien se nourrir) et que Mme PIAT pourrait nous donner davantage de renseignement sur cette question.

Conciliateur de justice

ADIL : 2 permanences par mois : la permanence juridique et la permanence info Energie, chacune ½ journée par mois.

GRAINE DE PAYS : Une permanence sur toutes les démarches administratives en ligne, une demi-journée par mois, et qui est à réfléchir car Mme GARAT part à la retraite en juillet 2026.

BGE : Rdv le 27 janvier avec Mme JACOB, afin de travailler notre projet de partenariat. M Le Maire et M LTEIF souhaitent organiser un RDV sur cette question auquel sera associée la Directrice aux Affaires Sociales.

 Le partenariat « santé »

CLS et CLSM avec différentes actions comme les SISM, la prévention des addictions, des actions collectives sur le Syndrome d'Alcoolisation Fœtale (SAF), notamment celle du 17 février au sein de la MJC.

Liens avec les hôpitaux, en particulier sur des situations individuelles et notamment avec les services sociaux.

Lien avec les entreprises d'Aides à domicile en particulier sur des situations individuelles

L'EHPAD de Mouy, à la fois sur des situations individuelles mais aussi sur un travail de passerelle « RA/EHPAD ».


Le pôle santé de Bury, en particulier avec Mme DEPUILLE, IPA (Infirmière en Pratique avancée) qui reçoit tout résident sans médecin traitant et le relie au DR FORTANE. Nous avons également répondu, avec eux à un AAP pour le dépistage de 3 cancers.

Les Service de Suite, Maison de Convalescence (Breteuil, Le Tillet...), sur des situations individuelles mais aussi sur un travail de partenariat plus global avec Le Tillet.

Le DAC ALOISE, sur des situations particulières.

En 2026, nous souhaitons travailler davantage sur la mise en place de conventions avec nos partenaires.

L'idée d'une équipe citoyenne a également été émise, un travail avec la Croix Rouge pourrait se mettre en place, en y associant les autres associations caritatives.

 La communication des CR de CA

Conformément à l'article L. 2131-1 du Code général des collectivités territoriales (CGCT), modifié par l'article 6 de l'ordonnance n° 2021-1310 du 7 octobre 2021, et en vigueur depuis le **1^{er} juillet 2022**, l'ensemble des actes des collectivités territoriales de plus de 3500 habitants (communes, EPCI à fiscalité propre et département) doivent être obligatoirement publiés de manière dématérialisée sur leur site internet. Ainsi, la **publication électronique** des actes réglementaires et des actes ni réglementaires ni individuels des collectivités, CCAS/CIAS compris, est devenue la formalité de publicité de droit commun¹. (Seule la partie du compte-rendu de la séance comportant des informations à caractère nominatif n'est communicable qu'aux personnes concernées)

Les actes doivent être mis en ligne sous un format non modifiable et dans des conditions assurant leur conservation, garantissant leur intégrité et permettant leur téléchargement.

Quand le régime dématérialisé s'applique, la publicité dématérialisée devient, avec la transmission au préfet des actes transmissibles, la formalité qui confère à l'acte son caractère exécutoire et fait courir les délais d'un éventuel contentieux. La durée de publicité de l'acte sur Internet est de 2 mois au minimum. L'acte doit ensuite rester à disposition sur le site Internet de manière permanente et gratuite.

Le principe est de :

- faire acte de transparence vis-à-vis des administrés
- valoriser les actions du CCAS.

Cette transparence permet donc d'informer le public sur les décisions sociales et renforce la communication avec les partenaires.

Ce point est validé à l'unanimité. Les membres du CA souhaitent mettre sur le site de la ville, l'ensemble des CR des CA depuis juillet 2022.

Le lien sera fait avec le Service Communication de la ville.

4^{ème} point La Résidence Autonomie :

 Le projet de réhabilitation.

¹ Article L2131-1 du Code général des collectivités Territoriales

- Point sur la réunion de concertation du 12 novembre avec Clésence et les résidents. Il y avait une quarantaine de résidents présents. Un guide des travaux leur a été remis.
 - Les points à retenir
- La présentation de l'ensemble des travaux
- La mise en place, par Clésence, d'un poste d'Assistant Relation Locataire (ARL), en présence sur site pendant les travaux
- Mise en place d'un état des lieux de chaque logement en présence de la DAS et de l'ARL
- Un démarrage des travaux au 1^{er} trimestre 2026
- Les questions des résidents autour de la mise en place concrète des travaux ainsi qu'autour de la mise en place du compteur électrique individuel et des charges que cela va entraîner pour eux
- Pas d'augmentation du loyer en 2026
- Communication aux membres du CA du guide des travaux

Pour information, Mme MOREL fera un premier repérage dans les logements le 8 décembre, en accompagnant le technicien de l'entreprise SOCOTEC qui se rendra dans chaque appartement pour une vérification électrique.

Point RH

- Recrutement par le biais de l'OJSS de Vanessa CLIN sur le poste d'animatrice. Ce poste est à renouveler au mois avec l'OJSS.
- Recrutement de l'agent de service Mme DEPLANQUE Myriam

Point Logement au sein de la Résidence Autonomie

- Un tableau sera présenté aux membres du CA
- Il est à noter que deux logements sont en travaux de rénovation avec l'équipe du ST. Il s'agit de l'appartement 10 (qui restera inoccupé et permettra de subvenir aux besoins éventuels pendant la réhabilitation) et l'appartement 37.

Les membres du CA questionnent quant à la possibilité de faire payer certaines activités aux résidents.

L'hypothèse d'un service Sénior plus global est émise.

5^{ème} point Les Festivités de fin d'année

Point concernant les chèques-cadeaux

- Liste des commerçants acceptant les chèques cadeaux

Cette année, 16 commerçants de Mouy ont accepté de travailler avec nous (soit 2 de plus que l'année dernière) et 2 commerçants du Marché de Mouy).

- **Au Jardin d'Eden, fleuriste**, 13 place Cantrel
- Boucherie de la Place 15 Place Cantrel
- **Boulangerie Ounnar**, 43 rue du Général Leclerc
- **Boulangerie Lemaitre**, 15 rue Léon Bohard
- **JEGA**, 21 place Cantrel
- **Les paniers du Terroir**, 58 rue du Général Leclerc
- **La civette**, 5 place Cantrel
- **Loca Bella By Caro**, 11 Rue Gambetta
- **Pharmacie Vermont**, 15 place du Docteur Avinin
- **Un temps pour soi**, 7 Rue Gambetta
- **My Boucherie**, 12 Place Pierre Semard
- **La Lunetterie de Mouy**, 19 Place Cantrel
- **Rafy Fleurs**, 17 place Cantrel
- **My Barber shop**, 23 Rue Gambetta
- **SYMPATIFF'**, 1 Rue Auguste Baudon
- **Spirit Vap'**, 14 Rue Gambetta
- [Commerçants sur le Marché de Mouy](#)
- **SAS COULLARE Sophie—Maroquinerie-vêtements**
- **Mme LEGROS Kévin—A la cocotte**

- Les chèques cadeaux remis au 25/11/2025

Pour les Séniors de 63 ans et plus

Chèques cadeaux remis aux seniors


Date	seule- 20€	total	couple -40€	total	totaux
25/11/2025	239	4 780 €	165	6 600 €	11 380 €

En lien avec les réponses reçues, 1236 bons de 10 euros ont été imprimés.

Pour les personnes bénéficiaires de minima-sociaux

Chèques cadeaux remis aux bénéficiaires minima-sociaux

Date	25€ - seul	total	35€ - 2 personnes	total	40€ 3 et 4 personnes	total	45€ - 5 personnes et +	total	totaux
25/11/25	22	550 €	9	315 €	7	280 €	1	45 €	1 190 €

 Les événements liés à cette fin d'année

- La Direction des Affaires Sociales
 - Le 3 décembre : Représentation de la Chorale « Les gens qui s'aiment »
 - Le 10 décembre : Sortie au Marche de Noel à Rouen

Chapitre 011 : charges à caractère général

Article 6156 : Maintenance -280€

RECETTES DE FONCTIONNEMENT :

Chapitre 70 : Produits des services, du domaine et ventes divers

Article 7066 : Redevances et droits des services à caractère sociales +420€

La DM est validée à l'unanimité.

Délibération CCAS/durée d'amortissement

Lors de la mise en place de la M57, Le conseil d'administration a été sollicité sur la durée des amortissements des immobilisations incorporelles et corporelles.

A partir de l'année 2026, les biens acquis, sur le budget M57 s'amortiront selon les durées d'amortissement des immobilisations corporelles et incorporelles, fixées.

Ces durées ont été fixées ainsi qu'il suit :

a) Immobilisations incorporelles :

Logiciels 2 ans

b) Immobilisations corporelles :

Mobiliers 15 ans

Matériel de bureau électrique ou électronique 5 ans

Matériel informatique 5 ans

Matériels classiques 10 ans

Coffre-fort 30 ans

Installations et appareils de chauffage 10 ans

Les immobilisations dont la valeur est inférieure ou égale à 500€ sont amorties en une seule fois au taux de 100%

La Délibération est validée à l'unanimité.

Délibération RA/durée d'amortissement

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment l'article L. 1612-1

Vu l'article 138 du code de la famille et de l'aide sociale

Vu l'instruction budgétaire et comptable M22

Ces durées ont été fixées ainsi qu'il suit :

- a) Immobilisations incorporelles :
- | | |
|-----------|-------|
| Logiciels | 2 ans |
|-----------|-------|
- b) Immobilisations corporelles :
- | | |
|---|--------|
| Mobiliers | 15 ans |
| Matériel de bureau électrique ou électronique | 5 ans |
| Matériel informatique | 5 ans |
| Matériels classiques | 10 ans |
| Coffre-fort | 30 ans |
| Installations et appareils de chauffage | 10 ans |

Les immobilisations dont la valeur est inférieure ou égale à 500€ sont amorties en une seule fois au taux de 100%

La Délibération est validée à l'unanimité.

7^{ème} point **Décisions du Conseil d'Administration** prises en vertu de l'article 21 du décret N°95-562 du 6/05/1995

DECISIONS NON SOUMISES A L'OBLIGATION DE TRANSMISSION

Du 10/09/2025 AU 25/11/2025


N°32/25	Contrat mise à disposition M DEVYNCK
N°33/25	Renouvellement contrat EDF jusqu'au 31 janvier 2026
N°34/25	Remboursement caution Mme ALBY Anne-Marie
N°35/25	Remboursement caution M OUDIN Jean-Claude
N°36/25	Contrat mise à disposition M DIERICKX
N°37/25	Contrat de séjour Mme VERDIN Josée
N°38/25	Admission en non-valeur - CCAS
N°39/25	Remboursement caution Mme CARLIER Catherine
N°40/25	Remboursement caution M PIETTE David - logement solidaire

8^{ème} point **Questions diverses**

 Prêt d'un local pour le Secours Catholique

Le conseil d'administration valide, à l'unanimité, le prêt du logement solidaire au Secours Catholique avec un défraiement des charges, à titre provisoire.

De son côté, le Secours Catholique s'engage à faire, lui-même, les petits travaux d'embellissement. Un point sera fait avec la Direction aux Affaires Sociales et la Direction des Services Techniques, au moment où le logement sera disponible.

 Note budget transmise à la DGS

La note concernant la subvention d'équilibre remise à M le Maire et à la DGS est présentée rapidement aux membres du CA.

M LTEIF aborde une situation individuelle connue par le CCAS. Un lien sera, à nouveau fait, avec la personne, la MDS et Mme GANCE fera un retour à M le Maire.

Concernant les demandes de logement, il est souhaité, pour le prochain CA, d'avoir le nombre de personnes qui demandent Mouy.

Mme RIVIERE souhaite avoir un contact pour joindre les Compagnons du Marais. Mme GANCE fera le nécessaire.